




**PIÈCE N°5 :**  
**RÈGLEMENT GRAPHIQUE**

PLU approuvé par DCM du **13 novembre 2018**  
 Modification prescrite le **2 février 2022**  
 PLU approuvé par DCM du  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire  
 Franck **VERNIN**



- PLU MODIFICATION**
- 2022\_PRQJET ZONAGE MODIFIE**
- UA : ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUEL OÙ LA DENSIFICATION EST À LIMITER
  - UA+ : ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUEL OÙ LA DENSIFICATION EST À PRIVILÉGIER
  - UAQ : ZONE URBAINE DES QUAIS OÙ LA DENSIFICATION ET L'ANIMATION COMMERCIALE SONT À FAVORISER
  - UB : ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUEL GROUPE SOUS FORME D'OPÉRATION D'ENSEMBLE
  - UBc : SECTEUR URBAIN D'HABITAT INDIVIDUEL GROUPE COMPACT OÙ LA HAUTEUR EST STRICTEMENT LIMITÉE
  - UBd : SECTEUR URBAIN D'HABITAT INDIVIDUEL GROUPE COMPACT OÙ LA HAUTEUR EST LIMITÉE
  - UC : ZONE URBAINE D'HABITAT COLLECTIF
  - UCs : SECTEUR URBAIN D'HABITAT COLLECTIF AVEC UNE DENSITÉ DIFFÉRENCIÉE
  - UDi : ZONE URBAINE DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
  - UDe : SECTEUR URBAIN DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS DE BUREAUX
  - UDe : SECTEUR URBAIN DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES
  - UAUs : ZONE À URBANISER À COURT TERME À VOCATION PRINCIPALE RÉSIDENNELLE (ROUTE DE BOISSISE ET AVENUE JEAN MONNET)
  - UAUs : ZONE À URBANISER À COURT TERME À VOCATION PRINCIPALE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS (CARREFOUR RUE DES LACS ET AVENUE DE L'EUROPE)
  - N : ZONE NATURELLE BOSCÉE
  - Ns : SECTEUR NATUREL D'HABITAT ISOLÉ AU SEIN DES ESPACES NATURELS
  - Np : SECTEUR NATUREL DÉDIÉ AUX PARCS URBAINS ET ESPACES PUBLICS
  - Nr : SECTEUR NATUREL REMARQUABLE
  - Nra : SECTEUR NATUREL REMARQUABLE OÙ SONT AUTORISÉES CERTAINES ACTIVITÉS
  - Nt : SECTEUR NATUREL CORRESPONDANT AUX PARTIES NON TERRESTRES DE LA SEINE
  - Ns : SECTEUR NATUREL DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET D'HÉBERGEMENT
- PLU MODIFICATION**
- 2022\_PRÉSCRIPTION SURFACIQUES MODIFICATION**
- ÉLÉMENT DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
  - EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACES BOISÉS CLASSÉS À PROTÉGER AU TITRE DES ARTICLES L.113-1 ET L.113-2 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACES BOISÉS REMARQUABLES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACE TAMPON DE 5 MÈTRES AUTOUR DES ESPACES EN EAU ET ZONES HUMIDES POTENTIELLES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - PÉRIMÈTRE D'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME
  - PÉRIMÈTRE DE 500 MÈTRES AUTOUR DES GARES DÉTERMINANT LES RÈGLES DE STATIONNEMENT
  - PROTECTION DES LISIÈRES FORESTIÈRES DES ESPACES BOISÉS DE PLUS DE 100 HA EN DEHORS DES SITES URBAINS (SDFP)
  - MARES ET BASSINS À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - ARBRES REMARQUABLES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- 2022\_PRÉSCRIPTION LINÉAIRES MODIFICATION**
- LIGNES COMMERCIALES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-16 DU CODE DE L'URBANISME
  - COURS D'EAU À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - MURS EN PIERRE À CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA COMMUNE (L'INCOMMUNE DE MÉE-SUR-SEINE) AU PLU

**LISTE DU PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME**

NUMERO	ADRESSE	NUMERO	ADRESSE
01	TRIPODE - ALLÉE DE PLEIN CIEL	38	958 RUE CHAPU
02	LE MAS - 800 AVENUE DE L'EUROPE	39	977 RUE CHAPU
03	565 AVENUE DU MARCHÉ MARAIS	40	999 RUE CHAPU
04	343 AVENUE DES COURTILLÉRAIES	41	1003 RUE CHAPU
05	PAVILLON DE CHASSE - 601 AVENUE JEAN MONNET	42	73 RUE CREUSE
06	14 CHEMIN DES FOURS À CHAUX	43	145 RUE CREUSE
07	5-23-33-39 CHEMIN DES PAVILLONS	44	119 RUE DE L'ÉGLISE
08	140 QUAI DES TILLEULS	45	139 RUE DE L'ÉGLISE
09	240 QUAI DES TILLEULS	46	ASSOCIATION VILLAGE D'ENFANTS - 310 RUE DE L'ÉGLISE
10	339 QUAI DES TILLEULS	47	333 RUE DE L'ÉGLISE
11	432 QUAI DES TILLEULS	48	377 RUE DE L'ÉGLISE
12	10 QUAI ÉTIENNE LALLIA	49	401-415 RUE DE L'ÉGLISE
13	VILLA LE PERCHOIR - 38 QUAI ÉTIENNE LALLIA	50	431 RUE DE L'ÉGLISE
14	94 QUAI ÉTIENNE LALLIA	51	ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NAVITÉ - 446 RUE DE L'ÉGLISE
15	144 QUAI ÉTIENNE LALLIA	52	523 RUE DE L'ÉGLISE
16	182 QUAI ÉTIENNE LALLIA	53	LE CHÂTEAU DU MÉE - 1 RUE DE LA FERME
17	306 QUAI ÉTIENNE LALLIA	54	118 RUE DE LA FERME
18	464 QUAI ÉTIENNE LALLIA	55	240 RUE DE LA FERME
19	476 QUAI ÉTIENNE LALLIA	56	258 RUE DE LA FERME
20	228 ROUTE DE BOISSISE	57	276 RUE DE LA FERME
21	421 ROUTE DE BOISSISE	58	277 RUE DE LA FERME
22	STATUE DE LA SOURCE - PLACE DE LA SOURCE	60	481 RUE DE LA LYVE
23	99 RUE ARISTIDE BRIAND	61	482 RUE DE LA LYVE
24	215 RUE ARISTIDE BRIAND	62	563 RUE DE LA LYVE
25	28 RUE CHANTELOUP	63	CIRQUE - 1 RUE DE LA NOUË
26	32 RUE CHANTELOUP	64	140 RUE DU 9 MAI 1945
27	181 RUE CHAPU	65	ANCIEN CENTRE DE LOISIRS - 64 RUE DU LAVOIR
28	200 RUE CHAPU	66	10-12 RUE JEAN MÉCHET
29	214 RUE CHAPU	67	75 RUE JEAN MÉCHET
30	228-248 RUE CHAPU	68	202 RUE JEAN MÉCHET
31	229 RUE CHAPU	69	195 RUE PIPE-SOURIS
32	265 RUE CHAPU	70	463 RUE PIPE-SOURIS
33	324 RUE CHAPU	71	504 RUE PIPE-SOURIS
34	830 RUE CHAPU	72	517 RUE PIPE-SOURIS
35	858 RUE CHAPU	73	560 RUE PIPE-SOURIS
36	870 RUE CHAPU	74	571 RUE PIPE-SOURIS
37	876 RUE CHAPU	75	607 RUE PIPE-SOURIS
		76	793 RUE PIPE-SOURIS
		77	732 RUE PIPE-SOURIS

